

LIMOGES MÉTROPOLÉ
--
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 08 août 2025

Objet : Délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement.

Considérant que le Président peut donner sous sa signature et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation doit être motivée aux conditions prévues par l'article 103-1 du Règlement.

Considérant que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

Considérant que Mme Marie CROUZOUOLON assure les fonctions de Directeur de centre de base et des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement.

Considérant que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directeur de la propreté et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement.

Considérant que M. Cyril BRUNIE assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et du climat au sein du Pôle proximité et environnement.

Considérant que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement.

Considérant que Mme Lydie MANUS assure les fonctions de Directeur du urbanisme au sein du Pôle proximité et environnement.

Considérant que Mme Juliette DOITEAU assure les fonctions de Directeur des ressources techniques au sein du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la signature et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 103-1 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle proximité et environnement ;
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle proximité et environnement ;
- Tout bon de commande y compris sous le logo RPOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 0 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, à Mme Marie CROUZOUOLON, Mme Audrey HUSSON, Mme Lydie MANUS, Mme Juliette DOITEAU, Directrices, M Cyril BRUNIE et M David DRIEUX, Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 20 Août 2025



26920.pdf
(.pdf, 160,8 Ko)



TÉLÉCHARGER